



1002615301

DATE DEPOT : 2010-03-23

NUMERO DE DEPOT : 26153

N° GESTION : 2001B06090

N° SIREN : 323036186

DENOMINATION : CM-CIC PARTICIPATIONS IMMOBILIERES

ADRESSE : 6 R DE VENTADOUR 75001 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/01/29

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE REPRESENTANT PERMANENT
CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE E

AN 79 u-10
DF-CH

CM-CIC PARTICIPATIONS IMMOBILIERES

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Siège Social : 6 Rue de Ventadour 75001 PARIS
RCS Paris B 323 036 186

Tribunal de Commerce de Paris
I N R

23 MARS 2010

20153

N° DE DÉPÔT

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
29 JANVIER 2010**

L'an deux mille dix,
Le vingt neuf janvier à onze heures,

Les Administrateurs de la société CM-CIC PARTICIPATIONS IMMOBILIERES se sont réunis en Conseil au 34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG, sur convocation du Président faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Germain BRENCKLE,
- La BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL, représentée par Monsieur Paul SCHWARTZ,
- Monsieur Pierre VARILLON, représentant CIC PARTICIPATIONS,
- SOFINACTION, représentée par Monsieur Philippe LAUDREN,
- Monsieur Daniel SCHLESINGER,
- Monsieur Maurice FAUVET.

Sont absents :

- Le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, représenté par Monsieur Michel MICHENKO, ayant donné pouvoir à M. SCHLESINGER Daniel,

Assiste également à la réunion Monsieur Jean FEY.

Le Cabinet KPMG SA, Commissaire aux Comptes, dûment convoqué est représenté par Madame Emmanuelle SERRANO.

Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur Jean FEY.

Monsieur Germain BRENCKLE, désigné comme Président du Conseil d'Administration constate que les Administrateurs présents réunissent le quorum requis et que le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration précédent,
2. Examen des opérations en cours,
3. Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 30.09.2009,
4. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,
5. Conventions de l'article L 225-38 du code de commerce,
6. Changement de représentant permanent d'un Administrateur,
7. Changement des commissaires aux comptes,
8. Convocation de l'Assemblée Générale annuelle ordinaire,
9. Préparation du rapport de gestion et du projet de résolutions,
10. Questions diverses.

1. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le procès-verbal de la réunion du 09 mars 2009 est définitivement adopté.

2. EXAMEN DES OPERATIONS EN COURS

Le Conseil prend connaissance de l'ensemble des affaires en cours.

3. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30.09.2009

Le Conseil procède à l'examen des comptes de l'exercice clos le 30.09.2009, de l'inventaire, du bilan et l'annexe, du compte de résultat.

Le Président précise que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Puis le Conseil procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 30.09.2009 faisant apparaître un bénéfice de 1 655 847,73 euros, et décide de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale.

4. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Distribution aux associés	493 000,00 € (*)
Report à nouveau	<u>1 162 847,73 €</u>
TOTAL	1 655 847,73 €

(*) soit un dividende par action de 1,70 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été de :

Exercice	Dividende total	Dividende par action
2006	1 157 100 €	3,99 €
2007	783 000 €	2,70 €
2008	440 800 €	1,52 €

5. CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Le Président déclare qu'il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de la procédure prévue aux articles L. 225-38 du Code de Commerce au cours de l'exercice écoulé.

6. CHANGEMENT DE REPRESENTANT PERMANENT D'UN ADMINISTRATEUR

Le Conseil prend acte de la désignation de Monsieur Henri DE CHEFDEBIEN en qualité de représentant permanent de la société CIC PARTICIPATIONS en remplacement de Monsieur Pierre VARILLON avec effet de ce jour.

7. CHANGEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le conseil, prend acte d'une part, de l'intégration du cabinet KMT Audit, Commissaire aux comptes titulaire, au sein de KPMG, et d'autre part du départ de Monsieur Henri KOENIG, Commissaire aux comptes suppléant, décide de nommer en remplacement :

- le Cabinet KPMG, dont le siège social est Immeuble Le Palatin – 3 Cours du Triangle – 92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire ,

ainsi que :

- Monsieur Pascal MAIRE, 9 Avenue de l'Europe – 67300 SCHILTIGHEIM , en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant,

pour une période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.09.2016.

8. CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le Conseil d'Administration décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire annuelle le 26 février 2010 à 14 heures au siège social, 6 rue de Ventadour 75001 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ouverture de l'Assemblée – Constitution du bureau,
- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30.09.2009 et quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Changement des commissaires aux comptes,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du code de Commerce
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

9. PREPARATION DU RAPPORT DE GESTION ET DU PROJET DE RESOLUTIONS

Le Conseil arrête ensuite les termes du rapport de gestion qui sera présenté à l'Assemblée Générale ainsi que le projet des résolutions qui lui seront soumises.

10. QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil d'Administration entérine la faculté pour la Société de pouvoir intervenir en phase de montage d'opération et un aménagement de la Convention de rémunération d'apports d'affaires ainsi que du commissionnement selon les modalités exposées en séance.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un administrateur
MAURICE FAUVET



Le Président
Germain BRECKLE

